

## **PRÉMATIQ 2023 PROTOCOLE**

### **Étude observationnelle des pratiques des pharmaciens d'officine dans le cadre de la Prévention des Maladies vectorielles à Tiques**

#### **1. CONTEXTE NATIONAL ET REGIONAL**

En 2015, Santé Publique France, à la demande de l'Agence Régionale de Santé Grand Est entreprend une étude « *Alsa(ce)tique*<sup>1</sup> » destinée à estimer le taux d'incidence moyen de la borréliose de Lyme (ou maladie de Lyme) sur les départements alsaciens. Il en ressort un taux d'incidence annuel moyen de 117 cas / 100 000 habitants sur ce territoire pour un taux de 51 cas / 100 000 habitants en France métropolitaine, soit une incidence de plus du double.

Dans un communiqué de presse du 3 juillet 2019, le Ministère des solidarités et de la santé note une augmentation significative du nombre de nouveaux cas de maladie de Lyme diagnostiqués en médecine générale en France entre 2017 et 2018 (104 cas pour 100 000 habitants contre 69 /100 000 en 2017)<sup>2</sup>.

Dans le Plan Régional Santé Environnement Grand Est PRSE3 (2017-2021)<sup>3</sup>, l'Axe 2 consacré à un cadre de vie et de travail favorable à la santé, on trouve l'objectif de « Renforcer les réseaux de surveillance des espèces invasives nuisibles pour la santé et renforcer les réseaux d'acteurs du territoire » et une résolution qui permet de proposer des actions de prévention et de lutte sur les territoires concernés tout en renforçant l'expertise et l'appui aux collectivités et autres publics concernés par la lutte contre les espèces invasives vectrices de maladies.

La tique *Ixodes ricinus*, vecteur de la bactérie (du genre *Borrelia burgdorferi sensu lato*) transmettant la borréliose de Lyme fait partie des espèces désignées. Toutes les tiques ne sont pas infectées mais celles qui le sont peuvent propager cette maladie parfois invalidante.

En mars 2022, la HAS émet une recommandation<sup>4</sup> de bonne pratique en publiant un Guide du parcours de soin de patient présentant une suspicion de borréliose de Lyme, destiné aux patients et aux professionnels de santé impliqués dans leur prise en charge. Ce guide propose des conseils de prévention et expose les niveaux de prises en charge : médecin de ville, centres de compétences des maladies vectorielles à tiques (CC MVT) et centres de référence (CR MVT).

L'URPS Pharmaciens Grand Est en coopération avec le CPIE de Champenoux porteur du programme CiTIQUE, avec le soutien de l'ARS Grand Est, a décidé d'observer sur une seconde année les pratiques des pharmaciens dans le cadre de la prévention des maladies vectorielles à tiques dans la région Grand Est.

#### **2. OBJECTIFS PRINCIPAL ET SECONDAIRES**

##### Objectif principal :

- Renforcer les comportements préventifs en lien avec les espèces invasives et nuisibles pour la santé en s'intégrant dans le projet CiTIQUE (programme de recherche participative où les citoyens peuvent aider la recherche sur les tiques et les maladies qu'elles transmettent) en accompagnant les pharmaciens dans la gestion, la prise en charge et les conseils de la problématique des tiques : diffuser de l'information notamment inscrite dans le référentiel HAS, sur la prévention des piqûres, le bon usage des répulsifs, la conduite à tenir (surveillance en cas de piqûre, orientation...)

<sup>1</sup> Synthèse des résultats de l'étude Alsa(ce)tique 2014-2015 [https://www.grand-est.ars.sante.fr/system/files/2018-03/2018\\_Synthese\\_Lyme\\_BAT\\_MiseEnLigne.pdf](https://www.grand-est.ars.sante.fr/system/files/2018-03/2018_Synthese_Lyme_BAT_MiseEnLigne.pdf)

<sup>2</sup> Ministère des solidarités et de la santé – Communiqué de presse 03/07/2019 : Plan national de prévention et de lutte contre la maladie de Lyme et les maladies transmissibles par les tiques : point d'étape <https://solidarites-sante.gouv.fr/actualites/presse/communiqués-de-presse/article/plan-national-de-prevention-et-de-lutte-contre-la-maladie-de-lyme-et-les-428253#>

<sup>3</sup> PRSE 3 : [http://www.grand-est.prse.fr/IMG/pdf/le\\_3eme\\_plan\\_regional\\_sante\\_environnement\\_region\\_grand\\_est\\_web.pdf](http://www.grand-est.prse.fr/IMG/pdf/le_3eme_plan_regional_sante_environnement_region_grand_est_web.pdf)

<sup>4</sup> Guide du parcours de soin de patient présentant une suspicion de borréliose de Lyme 15/03/22 : [https://www.has-sante.fr/jcms/p\\_3323862/fr/guide-du-parcours-de-soins-de-patients-presentant-une-suspicion-de-borreliose-de-lyme](https://www.has-sante.fr/jcms/p_3323862/fr/guide-du-parcours-de-soins-de-patients-presentant-une-suspicion-de-borreliose-de-lyme)

### Objectifs secondaires :

- Élaborer un état des lieux des pratiques des pharmaciens en matière de prise en charge des piqures de tiques
- Évaluer l'adhésion et la satisfaction des pharmaciens au dispositif
- Évaluer l'adhésion et la satisfaction des patients au dispositif
- Faire connaître la mise en place des centres de référence et de compétences de proximité impliqués dans la gradation de la maladie de Lyme
- Faire connaître les dispositifs signalement tique et CiTIQUE

## **3. METHODOLOGIE**

### **3.1. SELECTION DES PARTICIPANTS (PHARMACIENS ET PATIENTS)**

#### ➤ Pharmacies

La participation des pharmacies est basée sur le volontariat. L'expérimentation est proposée à toutes les pharmacies de la région grand Est dans la limite d'environ 100 inscriptions :

L'échantillon territorial représente un peu plus de 1 000 officines, un objectif de participation de 10% est souhaité soit environ 100 pharmacies incluses.

Pour intégrer le projet, les pharmacies devront signer la charte d'engagement (*Annexe 1*) qui abordera les points suivants :

- Respect du cadre méthodologique de l'étude
- Participation obligatoire à un webinar\* de formation proposé par l'URPS pharmaciens et le CPIE de Champenoux porteur du projet CiTIQUE
- Existence d'un espace de confidentialité dans la pharmacie
- Saisie et transmission anonyme des données via le formulaire en ligne à l'URPS et au CPIE

\* La présence au webinar 2023 est facultative, pour les pharmacies ayant participé à la session 2022, elles peuvent de nouveau s'inscrire à l'étude en retournant la charte d'engagement (sur demande au secrétariat).

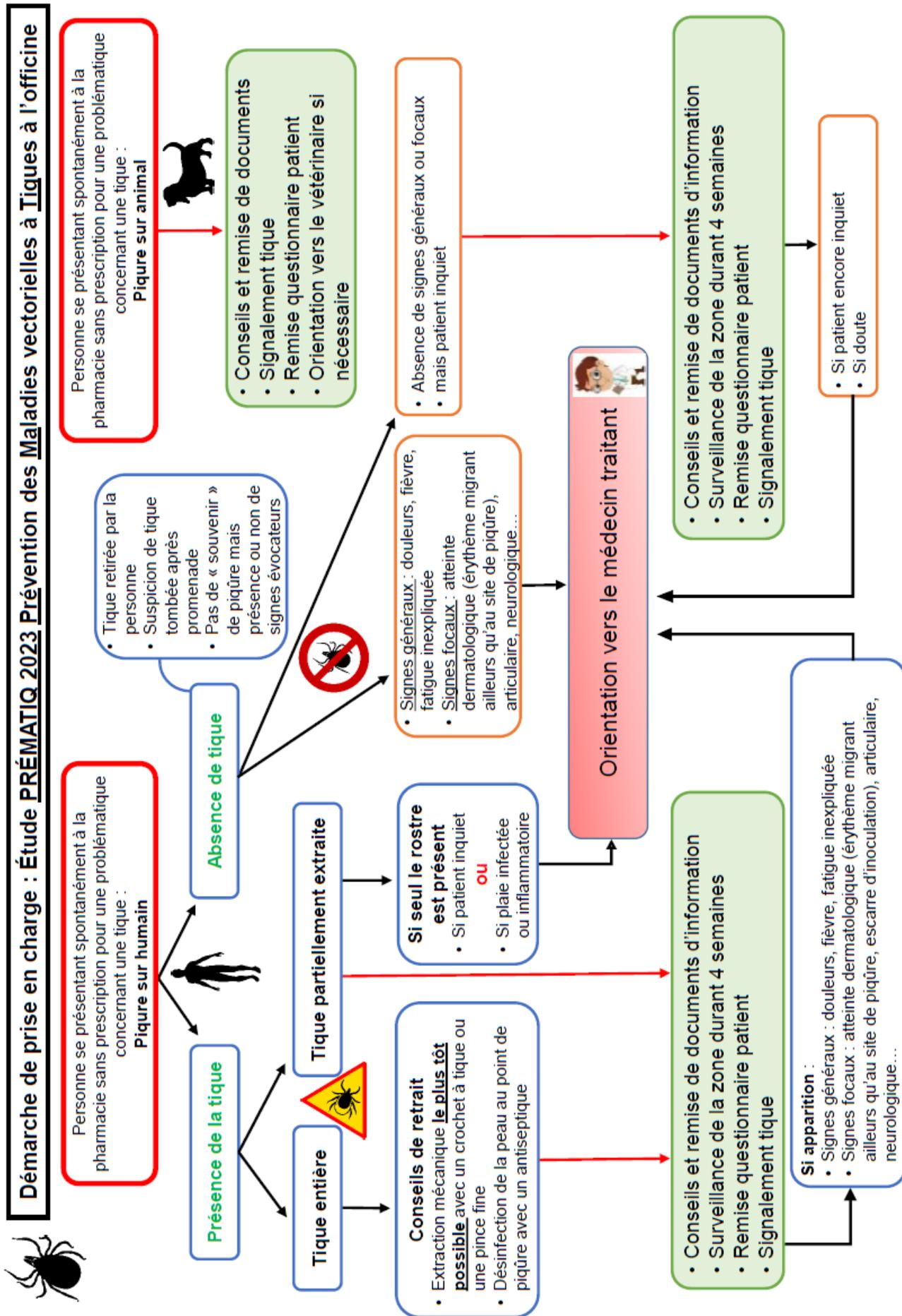
#### ➤ Patients

Patients connus ou non de l'officine se présentant spontanément avec une demande en lien avec la problématique des tiques (piqûre de tique, conseils et information, maladie de Lyme...)

### **3.2. MODE OPERATOIRE**

Repérage par un pharmacien ou par un préparateur, de personnes se présentant spontanément à l'officine avec une demande concernant la problématique des tiques relative aux humains ou aux animaux (tique présente ou pas, symptômes...).

L'inclusion et l'orientation s'appuieront sur l'arbre décisionnel suivant réalisé selon les référentiels en vigueur :



01/03/2023

Recommandation de bonne pratique HAS juin 2018 : Borréliose de Lyme et autres MVT  
Recommandation SPLIF 2019 : Borréliose de Lyme et autres maladies vectorielles à tiques. Recommandations des sociétés savantes françaises

### 3.3. DONNEES A RECUEILLIR

- Questionnaire de satisfaction pharmaciens après le webinaire de présentation/ formation
- Données anonymisées des patients (recueil par les pharmaciens : *Annexe 2*) via un formulaire en ligne
- Questionnaire patients après le passage à la pharmacie
- Questionnaire de satisfaction pharmacien post campagne

### 3.4. REMUNERATION DE L'OFFICINE

Chaque officine participante recevra une indemnisation pour le travail de formation à l'étude et de recueil d'information selon le barème suivant :

- Participation au webinaire de formation\* : 80 € (sous condition d'au moins une fiche de retour de données en ligne complétée)
- Fiche retournée via le formulaire en ligne : 5€

\* Sauf pour les pharmacies ayant participé à la session 2022 et retourné des données.

## 4. SOUMISSION REGLEMENTAIRE

Cette expérimentation respecte les obligations liées aux RGPD pour le traitement des données (document disponible sur demande).

## 5. CALENDRIER

L'étude se déroule du 17 mars 2023 au 30 novembre 2023

**ANNEXE 1 : Charte d'engagement de l'expérimentation**

<b>PRÉMATIQ 2023</b> <b>CHARTRE D'ENGAGEMENT PHARMACIEN</b>	
Coordonnées de la Pharmacie   ☎ Tel :  ✉ Mail (obligatoire pour envoi des documents) :	Tampon de la pharmacie :    N° Finess pharmacie :
M, Mme : Titulaire de la Pharmacie, demande l'inclusion de son officine dans le projet PRÉMATIQ	
Par cette demande, je m'engage à respecter le protocole de l'étude expérimentale en :	Réserve contrôle URPS
Ayant un espace de confidentialité au sein de mon officine	
Respectant le cadre méthodologique de l'étude	
Transmettant à l'URPS Pharmaciens et au CPIE de Champenoux les données permettant l'exploitation des résultats de l'étude expérimentale	
Participant à une session de formation (au moins un des pharmaciens de l'équipe)	
En retour, l'URPS Pharmaciens s'engage à rémunérer l'officine selon le barème inclus dans le protocole de l'expérimentation	
Fait le  A	Fait le  A
Signature    Le Titulaire	Signature    Le Président de l'URPS Pharmaciens

Document à retourner à : [secretariat@urpspharmaciensgrandest.fr](mailto:secretariat@urpspharmaciensgrandest.fr)  
 URPS Pharmaciens Grand Est, 18 quai Claude Le Lorrain – 54000 Nancy  
 (Pour toute information 09 53 73 45 34)

